



Confirmation

Par Thérèse MIDOL-MONNET

Avec le Baptême et l'Eucharistie, la confirmation fait partie de l'ensemble des sacrements de l'initiation.

Elle accomplit le don qui nous est fait au Baptême, on pourrait dire autrement qu'elle le « parachève », de différentes manières :

Elle nous unit plus fermement au Christ
Elle augmente en nous les dons de L'Esprit Saint
Elle rend notre lien avec l'Eglise plus parfait.

On parle aussi de la confirmation comme du « sacrement du témoignage » pourquoi ? le lien des baptisés est rendu plus étroit avec l'église grâce à la force reçue de l'Esprit Saint, ils peuvent donc répandre et défendre la Foi plus sûrement, par leur parole et leur action en vrais témoins du Christ.

Saint Thomas d'aquin rappelle que « le confirmé reçoit la puissance de confesser sa foi publiquement »

Un témoignage qui peut aller jusqu'au martyr (du grec martur, marturos) qui veut dire témoin. L'église parle des martyrs bien sur, comme de ceux qui sont allés jusqu'au bout du témoignage de leur Foi.

Si l'on reprend l'AT beaucoup de prophètes comme Isaïe, ont annoncé que l'Esprit du Seigneur reposerait sur le messie en vue de sa mission.

A partir du Baptême du Christ où l'ES descend sur lui, toute sa vie, toute sa mission est en communion avec L'Esprit, grâce au Père qui le lui donne sans mesure.

Qu'en est-il du peuple de Dieu ? Qu'en est-il de nous Baptisés aujourd'hui ?

A maintes reprises le Christ promet à ses apôtres cette effusion de l'Esprit qu'il réalise à Pâques d'abord, puis à la Pentecôte.

A partir de ce jour là, les apôtres commencent à « proclamer les merveilles de Dieu ». Ac2, 11.

Pour Pierre cette effusion de l'Esprit est le signe des temps messianique, par le Baptême d'abord à travers le temps et les générations c'est la « prolongation » de l'alliance du Père avec son peuple, grâce à l'Esprit.

Par l'imposition des mains depuis les apôtres, l'épître aux hébreux 6,2 y fait référence, l'origine du sacrement de confirmation perpétue en quelque sorte cette grâce de la Pentecôte.

Depuis, chaque Baptisé qui demande à être confirmé reçoit à son tour les dons de l'Esprit. Cette effusion de l'Esprit, invisible à nos yeux, s'accomplit nous marquant de ses dons d'amour, de joie, de paix, de patience, de bonté, de bienveillance, de Foi, de douceur, et de maîtrise. Galates 5,22.

Dans les signes qui marquent ce sacrement en plus de l'imposition des mains, existe le signe de l'onction qui désigne et imprime le « sceau spirituel ».

Par l'onction du saint Chrême, cette huile parfumée dont l'évêque marque le confirmand, nous devenons et portons pleinement le nom de chrétien.

Ce rite existe tant en Orient qu'en Occident, mais l'occident a gardé ce rite pour l'évêque, c'est par celui-ci qu'il signe le confirmand de cette Parole « sois marqué de l'Esprit Saint, don de dieu »

Dans les églises Orientales c'est le prêtre qui signe le confirmand sur différentes parties du corps. Le front, les yeux, le nez, les oreilles, les lèvres, la poitrine, le dos, les mains et les pieds sont marqués de l'onction du saint Chrême ce qui signifie que la totalité de l'être est marqué du « sceau » de l'Esprit Saint.

Il est intéressant de constater que dès l'ancien testament, la symbolique de l'onction est riche de nombreuses significations.

L'huile est signe d'abondance dans le deutéronome au ch11, 14, de joie dans le psaume 23.



Confirmation

Par Thérèse MIDOL-MONNET

Elle purifie et assouplie, elle est signe de guérison puisqu'elle adoucit les plaies dans Is1, 6 et dans Luc10, 34. Elle rend à l'homme sa beauté, lui donne force et santé.

Toutes ces significations se retrouvent dans le rite du saint Chrême, elle est signe de consécration. Cette consécration est le signe extérieur visible du « sceau » de l'Esprit.

On peut lire ainsi en 2col1, 21,22 :

« Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a donné l'onction, c'est Dieu, lui qui nous a marqué de son sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit ».

C'est pendant la messe chismale du Jeudi Saint que l'évêque consacre le saint Chrême pour tout son diocèse.

Qui peut recevoir ce sacrement et quand ?

Tout baptisé peut et doit recevoir le sacrement de la confirmation en vue du plein accomplissement de la grâce baptismale. Il serait dommage de passer à « côté d'un tel cadeau » !

On parle parfois de la confirmation en terme de sacrement de la maturité car on fait « une démarche » de confirmation à un âge où l'on entre dans la vie d'adulte.

Il s'agit ici de reconnaître que l'on entre par le biais de notre liberté dans une vie de foi adulte sans bien sur, oublier que la grâce de notre baptême est gratuite et qu'elle n'a pas besoin d'une ratification pour devenir effective mais plutôt d'une « collaboration » d'alliance.

Cette vie de Foi participe pleinement à la mission du Fils et nous permet de mieux assumer les responsabilités de notre propre témoignage de Chrétien.